



**PROTÈGE LA PERSONNE QUI:**

- cherche une assistance médicale pour une personne victime d'une overdose liée à la drogue.
- est victime d'une overdose et a besoin d'une assistance médicale.
- est en train d'"apporter de l'aide" sur la scène d'une overdose.. *"Apporter de l'aide" signifie effectuer toute action consistant à s'occuper d'une personne soupçonnée d'être victime d'une surdose de drogue*

**LES PROTÈGE CONTRE:**

- l'arrestation et les poursuites pour la plupart des crimes non violents, y compris TOUS les crimes liés aux drogues.
- la révocation de la caution, la probation, l'emprisonnement communautaire supervisé, la surveillance du confinement communautaire, une disposition différée, et la libération administrative pour la plupart des crimes non-violents.
- l'arrestation pour des mandats non exécutés pour la plupart des crimes non violents.

**ELLE NE PROTÈGE PAS UNE PERSONNE:**

qui commet des crimes violents, y compris mais non limité à:

**Des crimes violents:**

- L'homicide volontaire
- La violation d'une ordonnance de protection
- La violence domestique

**Des crimes sexuelles:**

- L'agression sexuelle grave
- Le contact sexuel illicite
- Les abus sexuels sur mineurs

**Des crimes contre des enfants:**

- L'abandon d'un enfant
- La mise en danger du bien-être d'un enfant